RÉCIT

De ce qui s'est passé à Bordeaux lors de la reprise des fonctions du Parlement & de la Cour des Aides.

Des 20, 21, 22 & 23 Octobre 1788.

Les Citoyens étoient avertis que les Magistrats se rendroient le 20 Octobre au Palais, vers neuf heures. Jaloux de faire éclater leur amour pour les Peres de la Patrie, ils avoient arrêté que toutes les rues seroient tapissées, depuis celle du Mirail jusqu'au Palais; mais ils furent obligés de céder aux prieres de M. le Premier Président. Nous n'avions pas besoin d'alarmer sa modestie, dans l'espoir d'augmenter la pompe : il ne faut que le Peuple pour rendre la marche des héros triomphale.

Le tems étoit magnifique : tous les lieux où devoit passer M. le Premier Président étoient couverts d'un peuple immense de toutes les classes, de tous les sexes, & jonchés de fleurs & de laurier : les croisées présentoient les grouppes les plus agréables,

& le bonheur de la France étoit écrit ſur tous les viſages.

Les cloches des Egliſes qui ſont aux environs du Palais annonçoient une Fête publique. Les Magiſtrats ſe rendirent ſucceſſivement au Palais ; la Place paroiſſoit impénétrable , mais le Peuple n'avoit pas beſoin d'être invité à former des haies , lorſqu'il voyoit arriver les Officiers du Parlement, ou les Corps & les Ordres qui ſe rendoient à l'auguſte cérémonie.

La grande porte du Palais étoit ornée de fleurs & de couronnes civiques ; & dans tout le Palais on ne marchoit que ſur le laurier. Les portes des diverſes Chambres étoient également ſurmontées de guirlandes & de couronnes, & tout l'intérieur étoit tapiſſé. La ſalle d'entrée étoit remarquable par l'ordre que le Peuple y avoit établi (car c'eſt le Peuple qui a tout fait) , & par les décorations qu'il y avoit raſſemblées. Outre pluſieurs couronnes ſuſpendues, de diſtance en diſtance , qui ornoient ces antiques lambris, on avoit formé devant la Chapelle un arc de triomphe. Deux jolis enfans, placés ſur les deux côtés du portique, repréſentoient des Génies qui offroient des palmes & des couronnes aux Magiſtrats. M. Couleau, Procureur du Roi

de la Sénéchaussée, qu'on ne sauroit trop louer d'avoir suivi constamment les traces de son respectable Chef, accueilloit ces Magistrats.

Deux amphithéatres étoient élevés dans la salle, l'un pour les Musiciens du brave Régiment de Champagne, qu'une société de jeunes-gens avoient attirés, après une longue résistance du Colonel, qui ignoroit sans doute que M. le Comte de Fumel lui-même iroit présenter son compliment à M. le Premier Président, & qu'il feroit illuminer l'Hôtel du Gouvernement; l'autre amphithéatre étoit pour les corps des Ménétriers (1).

La Musique annonçoit l'arrivée de chacun des Magistrats; les Corps & les Ordres étoient aussi reçus au bruit des fanfares: il faut en excepter les sieurs Villotte & Acquart, Jurats, qui furent hués & sifflés dès qu'ils parurent. C'étoit donc les cris de *vive le Roi* & de *bravo*, ou le témoignage que le Public donnoit de son mécontentement, qui animoient la Musique, ou qui la laissoient dans le silence.

M. de Lacolonie, Doyen du Parlement,

(1) Il y avoit eu un noble combat entre deux corps de Ménétriers, qui rivalisoient; mais enfin ils se sont tous réunis pour la fête.

vieillard presque nonagénaire, fut reçu avec transport : la révolution lui avoit rendu la santé; il fut couronné, & il n'eut pas assez de force pour empêcher que le Peuple l'accompagnât, la couronne sur la tête, jusques à la Grand'Chambre. Le brave homme répondit à une députation : « Mes
» enfans ; vous n'aviez jamais vu chose
» pareille ; apprenez-la à vos enfans ; char-
» gez-les de l'apprendre à leurs descendans,
» afin que ce souvenir entretienne le feu du
» patriotisme. »

MM. les Procureurs-Généraux purent goûter le délicieux plaisir que procurent les bénédictions du Peuple.

Cependant M. le Premier Président n'arrivoit pas, il étoit arrêté, à chaque pas, par les tendres démonstrations du Peuple.

Une Compagnie Bourgeoise, précédée d'une musique guerrière, étoit allée l'attendre dans son hôtel, & elle l'accompagna au Palais. Ces bons Citoyens avoient pris la bayonnette, qui est du costume militaire; mais, sur la demande du Peuple, ils substituerent des branches de laurier.

Dans toutes les rues où passa M. le Premier Président, on jettoit des fleurs sur sa voiture, & on la remplissoit de couronnes & de bouquets.

A la place du marché, les Poissardes, renouvellant un hommage qu'elles avoient si souvent rendu à M. le Premier Président, prononcerent, à la portiere du carrosse, un compliment, qu'elles accompagnerent d'un bouquet superbe.

En face de la Chapelle Saint-Jean, près la place du Palais, le sieur Bergeret, neveu du Libraire estimable de ce nom, avoit élevé un magnifique arc de triomphe. Il harangua, avec autant de sensibilité que d'esprit, le Magistrat, qui lui fit une réponse pleine de bonté.

Le passage de la place du Palais fut long, & ce ne fut qu'un applaudissement, & un cri, mille fois répété, de *vive le Roi, vive Leberthon.*

Il seroit impossible de concevoir, sans l'avoir vu, le religieux enthousiasme que M. le Premier Président excita en entrant au Palais. Chaque Citoyen concouroit par ses vœux à mettre sur la tête de ce vénérable Magistrat la couronne civique, qu'un seul pouvoit avoir le bonheur de poser.

Le Magistrat entra dans la Salle du Conseil. L'Assemblée des Chambres se forme; M. le Procureur-Général présente les deux Déclarations du Roi, pour l'examen desquelles la Cour, suivant la forme, nomme

des Commiſſaires, & puis la Cour paſſe à la Salle des Plaidoyers, où elle prend place ſur les hauts ſiéges & ſur les bancs tapiſſés, tout ceints de laurier.

La Salle préſentoit le coup-d'œil le plus impoſant ; & l'éclat qu'elle auroit pu recevoir tout entier de la préſence des Magiſtrats & du concours des Citoyens, ſembloit encore ſe rehauſſer par les galeries où l'on voyoit d'illuſtres Citoyennes, M. le Duc de Luxembourg, dont toute la France a connu le patriotiſme, M. de Clermont-Tonnerre, renommé par ſa noble paſſion pour les fonctions de la Magiſtrature, & qui avoit verſé des larmes ameres lors des événemens de Grenoble, & M. l'Abbé Louis, Conſeiller au Parlement de Paris, parent digne de l'immortel d'Eſprémeſnil.

Le Sénéchal de Guyenne fut admis à haranguer le premier. Il ne l'auroit pas réclamé comme un droit, au préjudice des Corps eccléſiaſtiques ; mais la nature de la ſolemnité, la courageuſe réſiſtance du Tribunal, l'héroïque dévouement du Chef, firent applaudir à cette diſtinction par tous les Corps. Il étoit beau & touchant d'entendre & de voir M. de la Roſe, un des plus habiles Magiſtrats du Royaume, Conſeiller honoraire au Parlement, Conſeiller

d'Etat, pere d'un Conſeiller au Parlement; qui étant décidé depuis long-tems à ſuivre la carriere des Loix, ne voulut quitter les drapeaux militaires qu'après avoir cueilli les lauriers de Mahon, & d'un Préſident de la Cour des Aides, qui a partagé honorablement les périls & la gloire de ſa Compagnie, beau-pere d'un Conſeiller au Parlement, dont tous les Citoyens chériſſent les mœurs aimables & douces; il étoit beau d'entendre M. de la Roſe haranguer le Sénat & confondre ſes larmes avec celles du vertueux & ſenſible Premier Préſident. La harangue fut pleine d'intérêt; & la réponſe digne de celle que la Cour des Pairs avoit adreſſée au Lieutenant-Civil.

Enſuite M. Couleau rendit compte à la Cour de la garde du Palais & de la police des priſons. Il reçut une réponſe honorable.

Les Corps & les Ordres furent admis & conduits dans le parquet; huit Députés du Chapitre Saint-André, ſix du Chapitre Saint-Seurin, deux du Chapitre Sainte-Croix, cinq de l'Univerſité, deux Jurats. Les Avocats étoient déjà rendus & placés au Barreau.

M. Darche, Sous-chantre & Chanoine, qui, la veille, avoit fait tirer un feu d'ar-

tifice ſur la place Saint-André (1), parla, pour le Chapitre Saint-André, avec cette franchiſe & cette loyauté que tout le monde lui connoît. M. l'Abbé de Paty, Doyen du Chapitre Saint-Seurin, prononça avec grace un diſcours remarquable par ſa conciſion & la réunion des principaux traits qui ont immortaliſé, dans ces derniers tems, notre auguſte Sénat. Le Prieur de Sainte-Croix lut un diſcours bien écrit.

M. le Premier Préſident, couvert, répondit aux trois Chapitres aſſemblés, avec la nobleſſe digne d'une auſſi illuſtre compagnie, & la bonté inſéparable de ce Magiſtrat. Les harangues du Chapitre, & la réponſe dont ils furent honorés, furent ſuivis de vifs applaudiſſemens.

Les Jurats voulurent parler : ce fut alors un morne ſilence. Le ſieur Villotte dit des choſes générales ſur la vertu des Magiſtrats, & finit en déclarant que ſes confrères & lui s'empreſſeroient de mériter la bienveillance de la Cour (alors il eut un étouffement de voix qui ne laiſſa entendre le reſte que de ſes voiſins) & ſa protection.

(1) Il ne néglige aucune occaſion de faire éclater ſon patriotiſme.

Le Public ſe tait. M. le Premier Préſident répond : » Jurats, la Cour n'a jamais » ceſſé & ne ceſſera jamais de veiller par » elle-même au maintien des droits de la » Cité. Elle n'accordera ſa bienveillance » & ſa protection aux Officiers Municipaux, qu'autant qu'ils s'en ſeront rendus » dignes par leur attachement aux mêmes » principes, & par une bonne conduite ». Ces mots de M. le Premier Préſident furent ſuivis des applaudiſſemens les plus ſoutenus.

Enſuite M[e] Joubert harangua, pour l'Univerſité, en langue latine, ſelon l'uſage. Les ſentimens que l'Univerſité exprima, & qui étoient d'accord avec ſa conduite, lui valurent des marques d'intérêt de la part du Public, & une réponſe pleine de bonté de la part de M. le Premier Préſident : ce Magiſtrat la fit auſſi en latin.

M[e] Plaſſan, premier Syndic des Avocats, & victime, avec ſon hororable collégue M[e] Buhan, du zèle que l'Ordre avoit montré pour le rappel du Parlement & la reſtauration des droits de la Cité, prononça un diſcours où il peignit avec chaleur & ſenſibilité tous ces évènemens, excepté l'exil qu'il avoit ſouffert. M. le

Premier Préſident parla, dans ſa réponſe, en des termes qui aſſurent à l'Ordre des Avocats & à ſes deux Syndics la reconnoiſſance de la Province.

Les Procureurs au Parlement reçurent pareillement un accueil diſtingué, digne récompenſe de leur conduite, & du diſcours touchant de Me Saint-Guirons jeune, leur Syndic.

Enfin, les Procureurs de la Sénéchauſſée eurent auſſi l'honneur de préſenter leurs hommages, par l'organe de M. Loyet, & d'entendre une réponſe flatteuſe.

Telle fut cette ſéance mémorable, qui préſenta l'Aſſemblée la plus auguſte, & dont chacun ſe félicitoit d'avoir pu être témoin.

Les Magiſtrats, en ſortant du Palais, reçurent les mêmes honneurs de leurs Concitoyens; les Jurats furent de nouveau hués & ſifflés dans l'intérieur du Palais, & ils le furent juſqu'à ce qu'ils eurent pu ſe dérober aux regards du Public.

M. le Premier Préſident fut (nous devons le dire, parce que le triomphe de la vertu eſt l'encouragement le plus noble & le plus utile) fut l'objet d'un culte public. Lorſqu'il fut remonté dans ſa voiture, qu'on auroit cru formée de lauriers, le Peuple

désatelle les chevaux pour la conduire. Le Magiſtrat emploie toutes ſes prières & ſes ſollicitations ; le Peuple perſiſte, le Magiſtrat veut ſortir ; le Peuple s'empare des portières : M. le Premier Préſident prie le Peuple de le laiſſer deſcendre ; le Peuple replique : « Vous nous appartenez, nous » ne le ſouffrirons pas ». Il conduit le char, il le porte.

Il faudroit pouvoir décrire mille circonſtances particulières, qui feroient connoître tout ce que la marche avoit de magnifique, & ſur-tout, de touchant. N'oublions pas au moins ces paroles qu'un brave Citoyen prononçoit, baigné de larmes : « Oh, le brave homme ! j'aime mieux que » ce ſoit pour lui que ſi c'étoit pour moi ».

Près des Tours de l'Hôtel-de-Ville le Peuple s'arrête ; M. le Premier Préſident cherche à en deviner la cauſe. Il apprend que les Citoyens vouloient faire ſonner la cloche de la Ville ; il déclare qu'il ne peut pas y conſentir, que ce ſeroit le mortifier, que ſes confrères l'attendent : le Peuple cède. La voiture arrive dans l'Hôtel ; la cour fut remplie ſur le champ ; tous les appartemens l'étoient déjà. Il falloit voir le Peuple, qui environnoit les deux portières, demander comme une faveur que le héros de la Patrie

ſortît de leur côté; il falloit voir une foule de jeunes gens haranguer ſucceſſivement le Magiſtrat. Il ſort par la portière droite, qui étoit la plus près de la porte d'entrée; on ne le laiſſe pas marcher; il eſt porté depuis la cour juſqu'au grand ſallon. Il ſe paſſa même une choſe aſſez remarquable. Les deux portières étoient ouvertes; lorſque le Magiſtrat eut paſſé par la droite, une quantité immenſe de Citoyens, qui étoient du côté de la gauche, traverſent la voiture pour le ſuivre.

Ceux qui furent témoins du retour du Magiſtrat dans ſon hôtel, n'oublieront jamais l'attendriſſement qu'ils éprouvèrent, en voyant ce bon Peuple. Il paroiſſoit bien que ſes cris, ſes proteſtations partoient du cœur, & que l'objet en étoit digne. Un grand nombre de Magiſtrats avoient précédé & ſuivi le cortège; & en honorant M. le Premier Préſident, ils recevoient auſſi une juſte part d'acclamations. Le Peuple couvroit de fleurs leurs voitures & leurs chaiſes. Toute la journée fut une fête continuelle dans la Ville, & une foule immenſe ne déſempara pas l'hôtel de M. le Premier Préſident, où on danſa juſques bien avant dans la nuit.

Tous les Corps & tous les Ordres allè-

rent complimenter M. le Premier Préſident. Nous ne devons pas omettre que la ville d'Agen avoit envoyé des Députés, ainſi que les Avocats de la ville de Condom, qui ont conſervé à leur Patrie la réputation d'honneur que les Officiers du Sénéchal, ſoi-diſant ci-devant Grand-Bailliage, s'étoient efforcés de lui ôter

M. de Fumel étant allé le ſoir rendre viſite à M. le Premier Préſident, un Valet-de-chambre s'avançoit pour l'annoncer; mais le Peuple l'arrête, & pluſieurs voix crièrent : Monſeigneur, voilà M. le Commandant.

On donnoit à la Comédie *la Partie de Chaſſe de Henri IV*, qui ſera toujours les délices de tout bon François. On ſaiſit avec plaiſir pluſieurs alluſions applicables à notre vertueux Miniſtre des Finances. Le Public demanda une ſanté pour le Parlement, elle fut portée au milieu des acclamations; il demanda auſſi un *Grand Bal*, qui eut lieu le lendemain.

Après le Spectacle, tout le monde vouloit ſe rendre ſur la place Saint-Projet, où on devoit tirer un Feu d'artifice; il n'étoit annoncé que pour dix heures, & dès neuf heures, la place & toutes les avenues étoient pleines. Il eût été à deſirer, pour la ſatisfaction du Public, qu'on eût choiſi

un local plus vaſte; mais la fête étoit donnée principalement par les habitans du quartier de Saint-Projet, qui avoient fait une ſouſcription, dont une ſomme déterminée devoit être employée à un Feu d'artifice, & le reſte étoit deſtiné aux pauvres de la Paroiſſe Saint-Projet. Depuis neuf heures juſqu'à dix, le Peuple attendit avec beaucoup de patience, cherchant à ſe dédommager par des chanſons. On avoit auſſi eu le ſoin de faire venir des Ménétriers, qui jouoient des airs pleins de gaieté. Une troupe de Soldats parvint à former une place, où ils danſèrent, & de jeunes femmes ne tarderent pas à ſe joindre à eux.

Le Feu d'artifice fut annoncé par des décharges d'artillerie. On fut très-ſatisfait; le deſſein étoit bien conçu, & l'exécution eut le plus heureux ſuccès. La dernière pièce étoit une grande porte d'un palais, avec cette inſcription en lettres de feu: *Vive le Roi*, *vive le Parlement.*

Un bûcher étoit auſſi dreſſé ſur la place, & le Peuple y met le feu & danſe autour. Mais pendant qu'il ſe livre à toute ſa joie, il eſt arrêtè par de cris lugubres : une troupe de plus de cinq cens Citoyens faiſoit ſubir à l'ex-Principal Miniſtre & à l'ex-Garde des Sceaux une juſte punition.

On avoit placé deux mannequins dans le coſtume d'un Archevêque & d'un Garde-des-Sceaux, ſur un tombereau traîné par des bœufs. Conduits à la porte du Palais & à la principale porte de l'Egliſe Métropolitaine, un Héraut lut à haute voix un Arrêt du Public, qui les condamnoit à être brûlés ; enſuite des curateurs, qui leur avoient été nommés, firent amende-honorable. Ils étoient accompagnés des ci-devant ſoi-diſant Baillifs de Condom, Périgueux & Dax, qui étoient condamnés, par le même Arrêt, à être préſens à l'exécution, & qui furent repréſentés par des hommes en robe noire, des pleureuſes, les cheveux épars, une torche à la main, & un grand écriteau ſur les épaules : *Grand-Bailliage de Condom, &c. &c.*

Lorſque la troupe arriva près des rues qui aboutiſſent à la place Saint-Projet, le tombereau ne pouvoit plus pénétrer ; il fallut porter à bras les deux condamnés. On arrive ; l'Arrêt eſt lu de nouveau ; les ex-Miniſtres ſont brûlés ; les Baillis hurlent en faiſant le tour du bûcher, & puis ſont chaſſés avec des huées & des ſifflets. Il reſtoit quelque choſe à faire : ceux qui avoient porté les ex-Miniſtres paſſèrent par les flammes pour ſe purifier.

Le peuple alla jouir enſuite de la beauté

des illuminations. On remarqua fur-tout celles du Gouvernement & de l'Archevêché. On donna des férénades aux Magiftrats, & on fit un charrivari devant la maifon du fieur Villotte, des autres Jurats, & du fieur Lamontaigne, foi-difant Procureur-Syndic.

Le lendemain, le fieur de Beaunoir, Directeur de la Comédie, fans ceffe occupé de plaire au Public, fit jouer une nouvelle pièce intitulée : *Henri IV aux Champs Elifées*. Ce bon Roi s'entretient avec Montefquieu, Voltaire, Sully, M. Velthener, Négociant de Bordeaux, qui a emporté les regrets & l'eftime de tous ceux qui l'ont connu.

Ce Prince eft inquiet, chagrin, & la caufe en eft dans les calamités qui font gémir la Ville de Bordeaux, dont il avoit été Gouverneur avant de monter fur le Trône de France. Le Génie de la France vient révéler à Henri la réintégration des Cours de Juftice. Le quadre de cette pièce eft très-agréable. Enfuite on donna un Divertiffement intitulé : *Il n'y a qu'un cri*, mêlé de danfes & de chants. C'eft la repréfentation la plus intéreffante d'une fête publique ; les couplets étoient en l'honneur du Roi, de M. Necker & des Magif-

trats ; ſur le fond on diſtinguoit, au milieu d'emblêmes relatifs à la fête, les armes de M. le Premier Préſident.

Le Parterre danſa une ronde en l'honneur de Henri IV, & le même Spectacle fut redemandé pour le lendemain.

Il y eut le ſoir *Grand Bal* ; il y eut auſſi un Feu d'artifice, tiré ſur la terraſſe de l'hôtel de M. le Premier Préſident par les ſoins de pluſieurs Citoyens ; & enſuite un Concert formé par des Amateurs.

Le 20 & le 21, il y eut pluſieurs Sérénades devant l'Hôtel & dans la cour de M. le Premier Préſident, & pluſieurs pièces de Vers furent chantées en l'honneur de ce Magiſtrat.

Le Théâtre des Variétés avoit chanté, le 19, des couplets analogues à la joie publique, & il doit donner, le 25, une premiere repréſentation *Du Retour deſiré*, ou *Le Berceau de Henri IV*, Fête patriotique.

Le 22, on ſut que le Chapitre Saint-André alloit faire chanter un *Te Deum*. On ſe porta en foule à l'Egliſe Métropolitaine ; mais les Vicaires-Généraux firent un acte au Chapitre, pour s'y oppoſer, ſous prétexte que M. l'Archevêque ſeul pouvoit ordonner des prières publiques. Le Cha-

pitre répondit ſur-le-champ qu'il n'avoit point entendu faire un acte de juriſdiction dans le Diocèſe; qu'il vouloit ſeulement chanter dans ſon Egliſe, des actions de graces pour un évènement auſſi heureux que le retour des Magiſtrats, & que jamais aucun Archevêque n'avoit prétendu empêcher le Chapitre de prier & louer Dieu. Comme on alloit faire la ſignification de l'acte reſponſif, le Chapitre retourna à l'Egliſe; mais le *Te Deum* étoit commencé: le Peuple, fatigué de ce retardement, avoit entonné l'Hymne, & les Muſiciens n'avoient pas pu ſe diſpenſé de continuer.

Le Parlement eſt entré le 22 & le 23, pour vaquer aux affaires publiques. C'eſt le 23 qu'il a enregiſtré les Déclarations. La Chambre des Vacations a commencé ſa ſéance le 24. L'enregiſtrement de la Déclaration du Roi pour la convocation des Etats-Généraux & le rétabliſſement des Cours porte que le Parlement n'en avoit pas beſoin pour reprendre ſes fonctions; que M. le Procureur Général pourra pourſuivre la réparation des délits; que la voie de l'appel ſera ouverte pour tous les Jugemens qui n'auront pas été rendus dans le cas du dernier reſſort, conformément aux Loix Préſidiales de 1778, & que le Roi ſera ſupplié de convoquer les Etats-Géné-

taux d'une manière légale, & de les composer de Repréſentans librement élus par les Peuples.

Le 22, des Commiſſaires des trois claſſes qui compoſent la Municipalité de Bordeaux, demandèrent, aux Chambres aſſemblées, acte du dépôt de la proteſtation de la Commune, contre la nomination faite par lettre de cachet, ſous le miniſtère de M. l'Archevêque de Sens, du ſieur Lamontaigne, à la place du Procureur-Syndic, au mépris des droits de la Ville. La Cour accueillit leur demande, & ordonna qu'il leur ſeroit délivré une expédition de l'Arrêt, comme un témoignage de leur patriotiſme.

La Cour des Aides fit ſa rentrée le 22. Elle avoit participé aux travaux & aux périls communs à toute la Magiſtrature ſupérieure; elle a participé auſſi à la reconnoiſſance publique. Cette Cour s'étoit acquis des droits particuliers aux hommages des Bordelais, par les efforts qu'elle avoit faits pour obtenir de la juſtice du Roi le retour du Parlement, & pour déterminer les Jurats à convoquer la Commune.

Depuis le 8 Mai, la Cour des Aides avoit perdu M. Duroy, ſon Premier Préſident, qui a été univerſellement regretté.

La Séance publique du 22 attira un grand

concours. Des Citoyens zélés avoient mené les Muſiciens du Château, & décoré le Palais de couronnes & de laurier. La Séance fut ouverte par M. Maignol, Procureur-Général, qui prononça un diſcours plein de ſageſſe & de dignité, en préſentant les Déclarations du Roi. La Cour renvoya à la Chambre, pour délibérer. Enſuite elle fut haranguée par l'Election & par les Procureurs. Le lendemain 23, la Cour des Aides reçut les complimens des Avocats & de l'Univerſité, qui devoient cette marque d'intérêt à une Compagnie dont ils avoient reçu l'accueil le plus favorables, lorſqu'ils étoient allés dépoſer dans ſon ſein leur requiſition pour l'Aſſemblée de la Commune.

Des Citoyens de tous les états ont fait une ſouſcription pour donner aux Magiſtrats une fête brillante à la rentrée de la Saint-Martin.

Une remarque importante, c'eſt qu'il n'eſt pas arrivé un ſeul accident durant tout le cours des fêtes publiques, pas même dans la journée & la ſoirée du 20, quoique la foule fut prodigieuſe. Mais nous étions tous frères, & nous étions occupés de nous réjouir du ſalut de la Patrie.

FIN.